



## Commission des finances et des affaires générales

### - 5 Administration générale

#### Services supports Propositions financières Budget Primitif 2014

#### Rapport n° CG/2013/118

##### Service Chef de file :

Direction des systèmes d'information

##### Service(s) associé(s) :

##### Résumé :

Le rapport présente les crédits relatifs aux services supports de la collectivité comprenant les éléments relatifs aux systèmes d'information et aux télécommunications, aux moyens généraux, à la mobilité des agents, à la communication et au fonctionnement de l'assemblée.

## 521 - Systèmes d'information et télécommunications

### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014	Budget Primitif 2013
PR	Direction des systèmes d'information	6 590 000,00	6 231 634
PR	Mission Appui au Pilotage et Inspection	30 000,00	40 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>6 620 000,00 €</b>	6 271 634,00

Cet axe de ventilation porté par la Direction des systèmes d'information repose sur trois modes d'action, à savoir :

- 5212 – Acquisition, équipement, logiciels, progiciels, et développements ;
- 5213 - Maintenance de logiciels et matériels ;
- 5214 – Frais de Télécommunication.

### 5212 - Les acquisitions, équipements, logiciels, progiciels, et développements

Le montant des crédits destinés à l'acquisition de logiciels bureautiques, de logiciels centraux, de progiciels et de développements s'établit à 3 280 000 € qui se répartissent comme suit.

Section de fonctionnement :

Dans le domaine de l'infrastructure et la sécurité, le montant des charges en prestations est en baisse de 10% (90 000 €), grâce à une politique de rigueur sur les prestations externalisées. Ces crédits sont destinés à répondre aux besoins de prestations d'expertise sur notre infrastructure technique, au transfert de compétences vers nos agents et de commission pour nos ventes aux enchères de matériels obsolètes. Sont également à prévoir des prestations de mise à jour des autocommutateurs et des plateformes de visioconférences.

Enfin, le montant des crédits nécessaires aux dépenses de destruction et recyclage de matériels reste identique à 2013 (3 000 €).

Dans le domaine de l'assistance et du support, 14 000 € sont nécessaires pour des prestations ponctuelles et pour la hotline.

Dans le domaine du SIG, 55 000 € seront nécessaires dans le cadre du projet d'acquisition d'une nouvelle plate-forme SIG WEB mise en œuvre courant 2014 et pour laquelle le SIG aura besoin d'assistance et d'expertise durant la période de transition.

Des crédits sont provisionnés pour des prestations en régie notamment pour le Système d'Information de l'Action Social (SIAS) (140 000 €), des interventions ponctuelles d'expertise, de formations, d'assistance sur des évolutions techniques ou réglementaires au niveau des secteurs des ressources humaines (20 000 €), des finances (20 000 €), de la paie des collectivités (32 000 €), de la gestion de courrier (20 000 €), de la gestion de projet (15 000 €), de la Tierce maintenance applicative (20 000 €) et de prestations Web et applications mobiles (30 000 €).

De plus, 29 500€ correspondent à la souscription des services d'abonnement 2013 pour les prestations de location dans le cadre des outils e-community (outil de diffusion web mobile géré en lien avec la Direction de la Communication), à l'abonnement à la nouvelle solution IMAJNET du PAT (outil d'acquisition d'images embarquées, type Google), à la souscription de noms de domaines, d'acquisition de certificats électroniques servant à sécuriser nos serveurs, ainsi qu'à de la redevance ARCEP (liaison herztzienne du HK)..

Section d'investissement :

A titre d'information, plusieurs opérations relatives aux solutions logicielles sont prévues en 2014 :

- **SIG** : un budget (160 000 €) en forte hausse en raison du projet d'acquisition d'une nouvelle plateforme SIG WEB, incluant une application de gestion du PDESI. En outre, le projet « Gestion de la carte scolaire » initialement planifié en 2013 sera finalement mis en œuvre en 2014.
- Dans le domaine de **l'action sociale** (510 000 €), divers projets sont planifiés tels que le plan de maîtrise budgétaire, la télégestion prestataire, le paiement de la phase 1 et le lancement de la seconde phase du portail MDPH usagers, la finalisation du projet de refonte de la PMI, le CESU PCH ainsi que la refonte des procédures AST.
- Au niveau du **système d'information financier et de gestion des subventions** (65 000 €) l'essentiel des crédits sera mobilisé pour le projet de dématérialisation de la chaîne comptable.
- Concernant le **système d'information des ressources humaines** (34 000 €), les crédits seront mobilisés pour la nouvelle version d'Astre RH et la réalisation des évolutions de l'application des évaluations.
- Concernant le **WEB** (170 000 €), les besoins portent sur les évolutions Iris, site web, et portail e-service ainsi que pour les nouvelles applications mobiles sur les 3 plates-formes (Ios, Android, et Windows phone).
- Concernant le **PAT**, (45 000 €) les crédits seront dédiés à la refonte de l'outil ASAR( outil de suivi d'activité de la régie du PAT) et la mise en œuvre du module extranet CartADS.
- Concernant le **PEP** (215 000 €) les crédits serviront à mener à bien les projets de mise en œuvre des sites Web de la BDBR, des Archives Départementales et des applications mobiles pour la BDBR et le HK.
- Au niveau du **PDT** (20 000 €) les crédits seront destinés au projet de site web du pôle d'excellence rurale.

- Enfin, les projets transverses portés par **le PR (105 000 €)** sont concentrés sur le remplacement de l'outil documentaire du SRID, de la poursuite du déploiement de l'outil de gestion de courrier et à l'acquisition d'un outil de gestion des appels pour le 6000.

En matière d'infrastructure (505 000 €), les crédits sont mobilisés pour l'acquisition des mises à jour Windows, de l'ensemble des logiciels bureautiques, serveurs, téléphonie, bases de données, ainsi que le système de virtualisation et de stockage

Dans le domaine du matériel informatique (710 000 €), les crédits seront consacrés à la poursuite du projet de refonte de l'infrastructure copieur, et sa mise en œuvre sur les sites du Département. En outre, la stratégie de territorialisation génère une augmentation significative des demandes d'ultra portables. Enfin, des crédits sont réservés au renouvellement récurrent des infrastructures serveurs et postes de travail, ainsi qu'au renouvellement du matériel informatique cassé des élus.

Les crédits à destination du matériel téléphonique (53 000 €) vont être mobilisés pour la migration de la téléphonie vers la ToIP pour une partie des agents de la rue du Verdon d'une part, et d'autre part, sont destinés à l'acquisition de smartphones.

Enfin, en matière de travaux réseaux informatiques (40 000 €) divers travaux de restructuration et mise à niveau ou d'extension VDI sont planifiés.

Dans le domaine de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (75 000 €) divers projets ont été identifiés tels que : celui portant sur l'évolution de l'infrastructure de service en lien avec le Cloud ; ou encore l'accompagnement nécessaire à la période d'évolution suite à la mise en place d'une nouvelle solution SIG Web, ainsi que des projets au niveau du SIAS, dont d'ailleurs, le budget est en forte baisse comme annoncé lors de la PPI.

Pour clore ce mode d'action, des crédits à hauteur de 23 000 € sont prévus en matière de frais d'insertion pour la publication des annonces de marchés publics.

En définitive, les crédits d'investissement du BP 2014 sont inférieurs à ceux annoncés lors de la PPI de près de 12 %.

### **5213 - La maintenance des logiciels et matériels**

Le montant des crédits destinés à la maintenance des matériels et logiciels s'établit à 1 500 000 € qui se répartissent comme suit :

- 260 000 € sont nécessaires pour couvrir les besoins en fournitures de petits équipements dont notamment les cartouches de sauvegarde, ainsi que les toners de l'ensemble des imprimantes du Département, budget d'ailleurs géré auparavant par la DIMG.
- 1 240 000 € sont demandés pour couvrir la maintenance des matériels et logiciels qui enregistre une baisse de 3,33 % par rapport au BP 2013.

Cet axe accuse une augmentation de plus de 16 % par rapport au BP 2013 due essentiellement à la gestion des toners des imprimantes du Département, qu'il nous appartient désormais de suivre.

### **5214 – Frais de télécommunications**

Le budget 2014 propre aux télécommunications s'élève à 1 810 000 €, soit en très légère baisse par rapport au BP 2013 (-0,27%), malgré l'augmentation du nombre d'agents dotés en Smartphone.

Par ailleurs, en matière de télécommunication le montant des charges pour les élus est en baisse grâce à une meilleure maîtrise de la part des élus de leurs dépenses de télécommunications (-11,11%).

En matière de fonctionnement, le BP est en hausse de près de 4,80 %, due à la gestion des toners de l'ensemble des imprimantes du Département anciennement dévolue à la DIMG. Si l'on fait abstraction de cette nouvelle dépense, le BP 2014 de la DSI aurait affiché une hausse de 1,22 % par rapport au BP 2013

## **522 - Moyens généraux**

### **Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

<b>Libellé Pôles</b>	<b>Libellé Direction</b>	<b>Projet Budget Primitif 2014</b>	<b>Budget primitif 2013</b>
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	3 298 200,00	3 386 100,00
DG	Direction de la Communication	485 500,00	470 000,00
PR	Secrétariat général du Pôle Ressources	257 500,00	0,00
PR	Direction des services de l'assemblée	30 000,00	36 000,00
PDT	Pôle Développement des Territoires	16 300,00	46 500,00
PR	Direction des ressources humaines	4 570,00	4 570,00
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	1 300,00	2 000,00
PAT	Secrétariat général du Pôle Aménagement du Territoire	1 300,00	2 000,00
PEP	Secrétariat général du Pôle Epanouissement de la Personne	1 300,00	1 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>4 095 970,00 €</b>	3 975 670,00 €

Le budget des moyens généraux vise à fournir aux conseillers généraux et à l'administration départementale un certain nombre de ressources et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

Les fournitures et services (fournitures de bureau, de vêtements professionnels, frais de courrier, d'imprimerie, de documentation, etc.) ainsi que les dépenses liées aux locations de salles et de logistique sont gérés par la direction de l'immobilier et des moyens généraux.

S'y ajoutent des dépenses gérées par la direction de la communication liées aux événements institutionnels et aux foires et expositions, organisés par le Conseil général ou auxquels le Conseil général est amené à participer, ainsi que les dépenses de souscription d'un forfait destiné à couvrir des frais de publication de marchés publics.

Le budget prévu par la DRH concerne des frais de publication au BOAMP des avis d'appel public à la concurrence.

## 523 - Mobilité des agents

### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014	Budget Primitif 2013
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	1 607 000,00	1 627 000,00
PR	Direction des ressources humaines	950 000,00	1 016 300,00
PAT	Direction de la Mobilité	15 000,00	15 000,00
PAT	Secrétariat général du Pôle Aménagement du Territoire	500,00	500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 572 500,00 €</b>	<b>2 658 800,00 €</b>

Les déplacements professionnels représentent un budget de près de 2,7M€. Le budget de location de véhicules auprès du Service du Parc Véhicules et Bacs Rhénans (par facturation interne) est de 1 607 000€ et les autres frais de déplacement (tous moyens de transport confondus) représentent un montant de près de 1M€.

15 000€ sont prévus pour le paiement des cartes grises des autocars à acquérir.

Les frais de déplacement pris en charge par la DRH représentent un budget total de 1,1M € dont 950K€ concernent les frais de déplacement professionnel et 150K€ les frais de déplacement pour formation (sur axe 542). Ce budget est en baisse de 7% par rapport au BP2013.

## 524 - Etudes et recherches

### Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2014	Budget Primitif 2013
PR	Direction des finances et de la commande publique	341 000,00	201 000,00
PR	Direction des affaires juridiques	145 000,00	145 000,00
PR	Direction des ressources humaines	80 000,00	50 000,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	60 000,00	136 000,00
DG	Direction de la Communication	41 000,00	41 000,00
PR	Mission Appui au Pilotage et Inspection	30 400,00	30 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>697 400,00 €</b>	<b>643 000,00 €</b>

Les crédits d'études et recherches regroupent des prestations d'audit, de conseil (conseil juridique et frais liés au contentieux notamment), d'évaluation et des prestations de services divers (jurys de concours de maîtrise d'œuvre en particulier). Les crédits d'études prévus en 2014 (**60 000 €**) doivent servir en **section investissement (20 000 €)** à la réalisation des études pré-opérationnelles visant aux opérations de maintenance du patrimoine et en **section de fonctionnement (40 000 €)** à la réalisation de relevés architecturaux complémentaires sur notre patrimoine, aux diagnostics immobiliers et aux audits nécessaires à la mise en vente d'éléments du patrimoine départemental ainsi qu'à la réalisation d'études de faisabilité en vue de l'implantation de nos services dans des bâtiments non affectés.

En 2013, la DRH a fait une mise en concurrence pour un marché de prestation de coaching à destination des cadres de la collectivité. La notification du marché ayant lieu au dernier trimestre 2013, le déploiement de la prestation est prévue en 2014. Le budget inscrit pour 2014 s'élevé à 50 000 €. Par ailleurs, 30 000 € ont été prévus pour les éventuels accompagnements complémentaires suites à l'enquête « travailler ensemble au CG67 » de 2012.

## **525 - Communication et subventions diverses**

### **Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

<b>Libellé Pôle</b>	<b>Libellé Direction</b>	<b>Projet Budget Primitif 2014</b>	<b>Budget Primitif 2013</b>
DG	Direction de la Communication	1 578 944,00	1 610 500,00
PR	Direction des finances et de la commande publique	592 947,00	880 120,00
PAT	Secrétariat général du Pôle Aménagement du Territoire	200 000,00	65 000,00
PR	Direction des affaires juridiques	59 600,00	51 840,00
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	35 000,00	45 000,00
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	20 000,00	28 000,00
PAT	Direction des routes	10 000,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 496 491,00 €</b>	2 680 460,00 €

Les dépenses de communication et subventions diverses regroupent d'une part, pour 1 578 944 €, les crédits engagés par la direction de la communication pour assurer la présentation et la lisibilité des actions du Conseil Général, et d'autre part, pour 592 947 €, les crédits gérés par la direction des finances pour le soutien, par des crédits de subventions, aux colloques et congrès qui se déroulent dans le Département et participent à son attractivité, ainsi que les cotisations diverses du Département.

200 000€ sont prévus pour les publications au BOAMP et autres journaux d'annonces légales pour l'ensemble des marchés du PAT ; le regroupement sur une seule ligne au sein du Secrétariat général du PAT explique la forte hausse entre le BP 2013 et le BP 2014.

Par ailleurs, deux subventions peuvent être individualisées, pour l'IDL et le CDAD :

I) L'institut de droit local alsacien-mosellan (IDL), dont le département du Bas-Rhin est membre fondateur, est une association de droit local reconnue d'utilité publique créée en 1985. L'IDL a pour objet de promouvoir une meilleure connaissance du droit en usage dans les trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle. Sa mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral.

Il est rappelé que les subventions antérieures du département ont été les suivantes :

50 000€ à titre exceptionnel en 2009, 44 000€ en 2010, 2011 et 2012, enfin 42 240€ en 2013.

Pour 2014, l'IDL sollicite une subvention de 50 000€ au regard de sa situation financière difficile. Il est proposé de lui accorder une subvention de 50 000€.

II) La loi 91-1266 du 19 décembre 1991 modifiée a organisé la constitution d'un conseil départemental de l'accès au droit (CDAD), sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP).

Par délibération du Conseil général en date du 3 avril 2001, le département a décidé d'adhérer au CDAD et a décidé de fixer sa participation financière sous forme d'une contribution de fonctionnement. Une nouvelle convention d'une durée de 10 ans a été adoptée par la commission permanente du 4 juillet 2011.

Le Conseil départemental sollicite au titre de l'exercice 2014 le renouvellement de la contribution départementale pour son fonctionnement d'un montant égal à celui sollicité antérieurement, soit 10 000€. Il est proposé de lui accorder une contribution de 9 600€ comme en 2013.

## **526 - Fonctionnement de l'assemblée**

### **Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

<b>Libellé Pôles</b>	<b>Libellé Direction</b>	<b>Projet Budget Primitif 2014</b>	<b>Budget Primitif 2013</b>	<b>Evolution en % BP 2014/ BP 2013</b>
PR	Direction des services de l'assemblée	2 656 800	2 205 860	+20%
PAT	Direction de la Mobilité	61 000	64 170	-5 %
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	28 000	40 000	-30 %
PAP	Secrétariat Général du Pôle Aide à la Personne	15 000	15 000	/
PR	Direction des Ressources Humaines	5 000	5 000	/
	<b>TOTAL</b>	<b>2 765 800 €</b>	2 330 030 €	19%

L'impact de l'affiliation des élus au régime général de la sécurité sociale à la charge de la collectivité s'élève à 475 000 €. Les autres crédits de fonctionnement de l'assemblée ont été calibrés au plus juste, au regard des montants mandatés sur les exercices antérieurs, et concernent essentiellement les indemnités de fonction versées aux conseillers généraux, les charges sociales afférentes, leurs frais de formation et de déplacement ainsi que les frais de session de l'assemblée départementale.

Ces crédits sont également destinés à financer certaines subventions et cotisations, telles que les cotisations versées au Groupement des autorités organisatrices de transport, à la Cellule économique du bâtiment et des travaux publics d'Alsace, à l'Observatoire régional des transports et de la logistique en Alsace et diverses autres associations et organismes dans le domaine des transports.

Dans ce cadre, il est notamment proposé d'attribuer à l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin une subvention de 150 000 €, et à l'Union des conseillers généraux de France, une subvention de 2 400 €.

La DRH prévoit un budget de 5 000 € pour les frais de retranscription des débats des instances paritaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2014.*

*Il décide à ce titre d'attribuer les aides suivantes pour 2014 :*

*- à l'Institut du droit local (IDL) alsacien-mosellan, une subvention de fonctionnement de 50 000 €;*

*- au Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) du Bas-Rhin, une contribution au fonctionnement de 9 600 € ;*

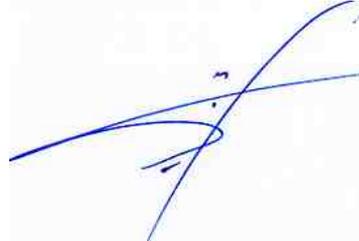
*- à l'Amicale des conseillers généraux et anciens conseillers généraux du Bas-Rhin, une subvention de 150 000 €*

*- à l'Union des conseillers généraux de France, une subvention de 2 400 €.*

*Ces aides feront l'objet d'un versement unique, sur présentation, pour l'IDL et le CDAD, du budget de l'exercice approuvé par l'organe compétent.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL